

AUGMENTATION IMPORTANTE DE TAXE DE L'EAU POTABLE À VENIR

Nous vous suggérons de calculer le coût potentiel de votre taxe d'eau pour 2011 en vous référant à l'article ci-après publié dans le dernier Germainois (décembre 2010 – janvier 2011), à la page 3, ou d'aller le visionner directement sur le site de la municipalité à <http://www.st-germain.info/accueil> dans la section Services à la population. La Municipalité y annonce les taux de taxation pour l'eau potable pour 2011.

Si vous êtes inconfortables avec cette augmentation, veuillez en faire part à la Municipalité lors de la réunion municipale où l'approbation du budget 2011 sera effectuée, soit le 20 décembre prochain.

EXTRAIT DU GERMAINOIS

Taxation eau potable pour 2011

Taux fixe pour résidence 80 \$

Taux fixe industrie et commerce 150 \$

Consommation automne et hiver 0.35\$ du mètre cube (m.c.)

Consommation printemps et été 0.95\$ du mètre cube (m.c.)

Tout excédent de 227 m.c. sera facturé à 1.00\$ le m.c. pour les résidences et 1.50\$ le m.c. pour les commerces et industries.